

## TÉMOIGNAGES

MARDI 16 juin 1959,  
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (*M. Dorion*): Messieurs les sénateurs et messieurs les membres du Comité, nous avons le quorum et la séance est ouverte. Nous avons l'avantage de la présence de madame Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et je pense qu'elle a une déclaration à nous faire.

M<sup>me</sup> ELLEN L. FAIRCLOUGH (*ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et surintendante des Affaires indiennes*): Monsieur le président, on m'a signalé qu'à la dernière réunion du Comité, on a manifesté quelque inquiétude au sujet du fait que le Comité ne pourra probablement pas finir son travail durant la présente session du Parlement. On a dit qu'il serait opportun d'indiquer que le Comité sera reconstitué à la prochaine session, afin que, le cas échéant, on puisse organiser les délibérations du Comité en conséquence et que les organisations qui désirent se faire entendre soient en mesure de préparer leurs mémoires plus à loisir.

Le Comité le sait, je n'ai pas le pouvoir de décider qu'il sera reconstitué l'an prochain. Il est dans une certaine mesure le maître de sa propre destinée. Le greffier de la Chambre me dit que la procédure ordinaire serait que le Comité lui-même demandât d'être reconstitué à la prochaine session et qu'une recommandation à cet effet soit incluse dans son rapport final à la Chambre.

Je puis vous assurer que j'appuierai entièrement une recommandation de cette nature. Je suis convaincue que la Chambre l'accueillera également, surtout si elle représente le vœu unanime du Comité.

Monsieur le président, vous pouvez organiser votre travail avec l'entente que si votre Comité décide à l'unanimité qu'il devrait continuer son examen l'an prochain, nous appuierons sa recommandation à la Chambre.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (*M. Dorion*): Je vous remercie beaucoup.

Maintenant, messieurs, je déposerai le document que l'honorable ministre nous a remis lors de notre première réunion. Je le place entre les mains du secrétaire.

Le rapport du sous-comité directeur est ainsi conçu:

- (1) Votre sous-comité recommande que les représentants des groupes et des organisations suivants convoqués au Comité mixte des Affaires indiennes, aux dates suivantes, approximativement: (1) le Conseil des Six Nations (2 délégués officiels) sera entendu le 23 juin; (2) la Confédération des Six Nations (2 délégués officiels) sera entendue le 24 juin; (3) la Fraternité des Indigènes de la Colombie-Britannique (2 délégués officiels) sera entendue après le 24 juin.

C'est du moins le sens de la réponse que nous avons reçue de cette organisation.

- (4) Le Conseil des Indiens de Caughnawaga (2 délégués officiels) sera entendu au début de juillet; (5) l'Association des Indiens de l'Alberta (2 délégués officiels) sera entendue après le 15 juillet.